Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260608-D_2026_08_05-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	2 juin 2026		
Séance du	8 juin 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, RIVERON Elvhan, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,
Absents excusés (3): MM ÉON Christophe, OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice,
Pouvoir (2): Mme OBIN donne pouvoir M JACOB, Mme ANDRÉ donne pouvoir à Mme LE GALLOU

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-08-05 Travaux pharmacie & logements choix du bureau SPS

La coordination de la sécurité et de la protection de la santé (SPS) relève du Code du travail (articles R. 4532-1 à R. 4532-76), pour tout chantier où interviennent plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants, y compris sous-traitants.

La mission consiste à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. Les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail

Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble mixte commerce/logements la collectivité à sollicité trois entreprises consultées, ALPES CONTROLE, APAVE, SOCOTEC.

Après analyses des réponses, la collectivité décide de retenir l'offre de l'entreprise APAVE pour 4 510.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- VALIDE le devis proposé par la société APAVE pour 4 510.00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.